

À imprimer, compléter et retourner accompagné du règlement ou de la preuve de prise en charge à :

Association A.G.A - 1 rue Colonel Chambonnet 69500 BRON

Réservation d'inscription par mail à formation@association-aga.fr

ACTION DE FORMATION

Demande individuelle
 Formation continue
 Demandeur d'emploi

Code Formation	
Intitulé du stage	
Dates / session	
Lieu	
Prix Net*	

*Nos tarifs sont nets de taxes, l'association A.G.A n'étant pas assujettie à la TVA.

ORGANISME ou ENTREPRISE

Raison sociale Organisation			
N° de SIRET			
Adresse			
Code postal		Ville	

FACTURATION (à remplir si facture libellée au nom de l'organisme collecteur)

Toute organisation faisant appel à un OPCA pour le financement doit impérativement nous transmettre l'accord de prise en charge avant le début de la formation

Etablissement à facturer, ou OPCA ou autres financeurs			
Adresse de facturation			
Code postal		Ville	
Nom interlocuteur financier	Mme / M.	Téléphone	
eMail		Montant de la prise en charge OPCA en €	

RESPONSABLE INSCRIPTION*

Nom - Prénom	Mme / M.		
Fonction			
Téléphone		eMail	
Comment avez-vous connu l'association A.G.A ?			

* le responsable inscription est consulté dans le cadre du processus d'évaluation, utilisation confidentielle.

PARTICIPANT

Nom - Prénom	Mme / M.		
Fonction			
Adresse personnelle			
Code postal		Ville	
Téléphone		eMail	

« Extrait des conditions générales de vente de prestations de formation d'A.G.A »

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services d'A.G.A relatives à des commandes passées auprès d'A.G.A par tout usager (ci-après dénommé "le Client"). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par A.G.A aux fins de réalisation et de suivi de la formation. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à A.G.A.

**« Lu et Approuvé »
Date, cachet et signature**



1. PRÉSENTATION

L'association A.G.A. est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi au 1 rue Colonel CHAMBONNET 69500 BRON (France). A.G.A. développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra. A.G.A. réalise également du conseil aux associations et leurs partenaires.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services d'A.G.A. relatives à des commandes passées auprès d'A.G.A. par tout usager (ci-après dénommé "le Client"). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'A.G.A., prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'A.G.A. ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés et préposés. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part d'A.G.A., lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. CONSEIL ET AUDIT

Toute prestation de conseil et d'audit fait l'objet d'un devis établi par A.G.A. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 50% du coût total de la prestation sera versé par le Client. Pour la réalisation des missions de conseil et d'audit, A.G.A. facture le temps des intervenants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.

4. FORMATIONS

4.1 Formations inter-entreprises

Les dispositions du présent article, concernent les formations inter-entreprises, longues ou courtes, disponibles au catalogue A.G.A. et réalisées dans les locaux d'A.G.A. ou des locaux mis à disposition par A.G.A.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant à l'ordre de L'association A.G.A. Tous les prix sont indiqués nets de toutes taxes. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

L'inscription du stagiaire est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, signé avec cachet et éventuellement des accords de prise en charge établi à partir du devis d'A.G.A.

A.G.A. offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 15 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit d'A.G.A.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant (inférieur à 3) pour assurer le bon déroulement de la session de formation, A.G.A. se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

4.2 Formations intra-entreprise

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux d'A.G.A., du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'un devis.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à la signature du devis, comptant à l'ordre de L'association A.G.A. Tous les prix sont indiqués nets de toutes taxes. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

5. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

5.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation, une convention est établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation et une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

5.2 Règlement par un OPCA ou un autre organisme financeur

En cas de règlement par l'OPCA ou un autre organisme financeur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès des financeurs. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à A.G.A. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par A.G.A. au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à A.G.A. au premier jour de la formation, A.G.A. se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

5.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre A.G.A. et le Client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive (moins de 30 jours ouvrés avant le début de la formation) par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues d'un montant de 30% du montant du devis accepté.

6. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES D'A.G.A.

6.1 Devis

La proposition et les prix indiqués par A.G.A. sont valables deux mois à compter de l'envoi du devis.

La signature du devis accepté, du bulletin d'inscription aux formations et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par A.G.A. à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

6.2. Facturation – Règlement

Tous les prix sont exprimés en euros et nets de taxes. Les éventuelles taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les frais de déplacement et d'hébergement des intervenants et formateurs ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur...) sont facturés en sus.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués comptant par le Client, au plus tard dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la date de la facture par chèque ou virement bancaire ou postal.

En cas de retard de paiement, A.G.A. pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. A.G.A. aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à A.G.A.

6.3. Limitations de responsabilité d'A.G.A.

La responsabilité d'A.G.A. ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, ou toute cause étrangère à A.G.A. La responsabilité d'A.G.A. est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité d'A.G.A. ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

6.4. Force majeure

A.G.A. ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus

par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un intervenant, consultant ou animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à A.G.A., les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de A.G.A.

6.5. Propriété intellectuelle

A.G.A. est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations et conseils qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par A.G.A. pour assurer les formations et conseils, demeurent la propriété exclusive de A.G.A. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée sans accord exprès d'A.G.A. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations d'A.G.A., sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, A.G.A. demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

6.6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par A.G.A. au Client. A.G.A. s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

6.7. Communication

Le Client accepte d'être cité par A.G.A. comme client de ses offres de services, aux frais de A.G.A. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 6.5, A.G.A. peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

6.8. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par A.G.A. aux fins de réalisation et de suivi de la formation. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à A.G.A. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. A.G.A. conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

6.9. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et A.G.A. à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Lyon.

